



**ICL Performance
Products LP**

Fiche de sécurité du produit

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification

Nom du produit : Pyrophosphate de tétrapotassium anhydre (TKPP)
Numéro de référence : AST10058
Date : 1 novembre 2005

Utilisation de la substance ou de la préparation

Ingrédient alimentaire, ingrédient de nappage.

Identification de la société / entreprise

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP
622 Emerson Road - Suite 500
St. Louis, Missouri 63141

Téléphone d'urgence : Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300
Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996 6666

Informations générales : +1 800 244 6169 (partout dans le monde)

2. COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Composition

<u>Substance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>Phrase de risque</u>
Pyrophosphate de tétrapotassium	7320-34-5	97 +	230-785-7	R36/37/38

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance / préparation

Classifications CE : aucune
Phrase de sécurité : S26 S36

Effets sur la santé des êtres humains

Peut provoquer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Peut provoquer une irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées, de vomissements et de diarrhée.

Effets sur l'environnement

Ce produit ne devrait produire aucun effet néfaste significatif sur l'environnement lorsque le mode d'emploi recommandé est respecté. Peut provoquer temporairement un développement exubérant d'algues.

MESSAGES D'AVERTISSEMENT

AUCUN RISQUE SIGNIFICATIF N'EST ASSOCIÉ À CE PRODUIT

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Général

Le traitement doit consister en une thérapie symptomatique et des soins de soutien. Ce produit peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Peut provoquer une irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées, de vomissements et de diarrhée. Aucun effet néfaste significatif ne devrait se produire si de petites quantités sont avalées. Une inhalation de cette poussière peut provoquer une toux et des éternuements.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau. Si besoin, obtenir une assistance médicale. Cette poudre sèche peut provoquer une irritation due à un corps étranger chez certaines personnes.

Contact avec la peau

Retirer ce produit de la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Un contact prolongé avec la poudre sèche peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Inhalation

Une inhalation de la poussière peut provoquer une toux et des éternuements. Sortir immédiatement à l'air libre. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène.

Ingestion

Ne PAS provoquer le vomissement. Si la victime est consciente et alerte, lui donner plusieurs verres d'eau à boire. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Aucun effet significatif sur la santé ne devrait se produire si de petites quantités (moins d'une bouchée) sont avalées.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Non combustible
Aucune précaution spéciale n'est nécessaire
Pour éteindre un feu, utiliser un jet d'eau, de la poudre sèche, du dioxyde de carbone ou une mousse appropriée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser

Non combustible
Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Risques d'exposition

Aucune considération spéciale

Équipement de protection

Par mesure de précaution générale, les personnes combattant l'incendie et les autres personnes exposées doivent porter un système respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles

Éviter toute exposition superflue et enlever tout produit des yeux, de la peau et des vêtements.

Précautions concernant l'environnement

Petites quantités : Éviter tout déversement dans l'environnement

Quantités importantes : Éviter tout déversement dans l'environnement

Méthode de nettoyage

Balayer, ramasser à la pelle ou à l'aide d'un aspirateur tout le produit, le sol contaminé et les autres substances contaminées et les placer dans des conteneurs propres et secs en vue d'un enlèvement. Si possible, effectuer le nettoyage à sec. Le produit résiduel peut être rincé avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Manipuler conformément à de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

Utiliser de bonnes pratiques industrielles pour éviter le contact avec les yeux.

Porter des gants de protection et se laver les mains immédiatement après toute manipulation

Retirer le produit des vêtements.

Éviter de respirer les poussières du produit.

Mesures techniques

Assurer une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations de poussière en dessous de la limite d'exposition professionnelle.

Stockage

Conserver dans un endroit frais et sec pour préserver les performances du produit. Le produit est hygroscopique et doit être stocké dans un endroit sec.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limite d'exposition professionnelle

SAE ACGIH	10 mg/m ³ (inhalable) MPT sur 8 heures, 3 mg/m ³ (respirable) MPT sur 8 heures
LEA OSHA	15 mg/m ³ (poussière totale) MPT sur 8 heures, 5 mg/m ³ (respirable) MPT sur 8 heures

Ni l'OSHA ni l'ACGIH n'a établi de limites d'exposition spécifiques pour ce produit. Cependant, l'OSHA et l'ACGIH ont établi des limites pour les particules qui ne sont soumises à aucune autre réglementation (PNOR) ou à aucune autre classification (PNOC), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses applicables aux poussières.

Protection respiratoire

Éviter de respirer les poussières du produit. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué tel que celui décrit par la norme 29 CFR 1910.134 de l'OSHA aux États-Unis ou par la norme européenne EN149.

Protection des mains / de la peau

Il est recommandé de porter des gants de protection ; se laver soigneusement les mains et laver la peau souillée après toute manipulation.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité chimique appropriées, comme le décrit la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA aux États-Unis ou la norme européenne EN166.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES**Informations générales**

Formule chimique : $K_4P_2O_7$
Forme : Granulés ou poudre
Couleur : Blanc
Odeur : Inodore

Informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement

pH : 10,2 - 10,7 (en tant que solution à 1 %)
Solubilité dans l'eau : 187 g/100 g. H₂O (à 25 °C)
Densité apparente : 0,96 – 1,2 g/cc

Autres informations

Point de fusion : une fusion non congruente commence à 641,5 °C
complètement fondu à 1109 °C
Point d'éclair : pas disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosivité : pas disponibles

Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le produit testé, mais peuvent varier d'un échantillon à un autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être considérées comme une analyse garantie d'un lot spécifique, ni comme spécifications pour le produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Le conserver dans un endroit frais et sec pour préserver ses performances.

Conditions à éviter

Incompatibilités – stocker à l'abri de l'humidité

Produits à éviter

Oxydants puissants, humidité, ammoniac, magnésium, sodium et calcium. Les solutions de ce produit sont corrosives envers l'aluminium.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de phosphore.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Données de laboratoire**

Les résultats d'études réalisées par ICL Performance Products LP sur des animaux à l'aide d'une dose unique (aiguë) de ce produit sont donnés ci-dessous :

Oral - rat DL50 : > 2980 mg/kg ; légèrement toxique
Dermique – lapin DL50 : > 7940 mg/kg ; pratiquement non toxique
Irritation des yeux – lapin : 11,1/110,0 ; provoque une irritation modérée
Irritation de la peau – lapin : 0,5/8,0 (exposition de 24 heures) ; ne provoque

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Pyrophosphate de tétrapotassium anhydre

Page 5 sur 7

N° de référence : AST10058

1 novembre 2005

pratiquement aucune irritation

Le produit sec peut provoquer une irritation due à un corps étranger chez certaines personnes. Un contact prolongé avec le produit sec peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau. Une inhalation excessive de poussière peut provoquer une gêne et une obstruction mécanique de la respiration.

Suite à une exposition répétée (13 semaines) à ce produit dans leur alimentation, des lésions rénales accompagnées de changements au niveau du poids du corps, de la consommation alimentaire, des paramètres cliniques et du poids des organes furent signalées parmi les rats recevant des doses élevées.

Ce produit a été défini comme étant une substance chimique dangereuse d'après les critères de la norme de communication des dangers de OSHA (29 CFR 1910.1200) aux États-Unis.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité envers l'environnement

Les données suivantes ont été classées en utilisant les critères adoptés par la Communauté économique européenne (CEE) pour la toxicité envers les organismes aquatiques :

CE50 48 heures Daphnia magna :	> 100 mg/l ; pratiquement non toxique
CL50 96 heures Mysis effilée	> 100 mg/l ; pratiquement non toxique
CL50 96 heures Truite arc-en-ciel :	> 100 mg/l ; pratiquement non toxique

Sort dans l'environnement

Ce produit est considéré comme ayant une faible toxicité envers les espèces aquatiques et estuariennes. À concentration élevée dans l'environnement, les phosphates inorganiques, y compris ce produit, peuvent provoquer une eutrophication de l'eau dans les systèmes aquatiques. Cette situation est caractérisée par une croissance excessive des algues, suivie d'une diminution des taux d'oxygène. En général, une utilisation et une mise au rebut correctes de ce produit ne devraient poser aucun risque écologique néfaste.

Les composés inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines ou les eaux de surface peuvent être absorbés par les plantes et utilisés comme éléments nutritifs essentiels. Les phosphates peuvent également former des précipités, généralement avec du calcium ou du magnésium. Les composés résultants sont insolubles dans l'eau et deviennent partie du sol ou des sédiments. Le terme « biodégradabilité », en tant que tel, n'est pas applicable à des composés inorganiques.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Numéro du catalogue de déchets européen

Inconnu

Considérations concernant l'élimination des déchets

Ce produit, lorsqu'il est jeté, n'est pas un déchet dangereux, tel que ce terme est défini par le Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA) des États-Unis, 40 CFR 261. Le produit sec peut être mis en décharge ou recyclé conformément aux réglementations locales, provinciales et gouvernementales. Consulter un avocat ou les autorités réglementaires compétentes pour plus d'informations concernant l'élimination de ces déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données qui figurent dans cette section sont fournies à titre d'information uniquement.

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Pyrophosphate de tétrapotassium anhydre

Page 6 sur 7

N° de référence : AST10058

1 novembre 2005

Veuillez appliquer les réglementations appropriées pour affecter la classification appropriée à votre expédition pour le transport.

Route / rail, mer et air

IMDG / UN	Pas classé
ICAO/IATA	Pas classé
RID / ADR	Inconnu
TMD du Canada	Pas classé
MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DOT) DES ÉTATS-UNIS	Pas classé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquette CE

Symbole de danger :	Aucun
Phrase de risque	R36/37/38 – Provoque une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
Phrase de sécurité	S26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste S36 – Porter un vêtement de protection approprié

Inventaire chimique

TSCA des États-Unis :	Listé
LIDS du Canada :	Listé
CE :	Listé
Japon	Listé
Australie	Listé
Corée	Listé
Philippines	Listé
Chine	Listé

Informations supplémentaires

Classification du SIMDUT Pas contrôlé

Notification de dangers selon le SARA

Catégories de danger selon les règles du Title III (40 CFR 370) :	Aucune
Section 302 Substances extrêmement dangereuses :	Aucune
Section 313 Substance(s) chimique(s) toxique(s) :	Aucune

Quantité à déclarer selon le CERCLA : Sans objet

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des règlements sur les produits contrôlés du Canada et la fiche de sécurité contient toutes les informations requises par les règlements sur les produits contrôlés du Canada.

Se reporter à la section 11 pour les substances chimiques dangereuses selon l'OSHA et à la section 13 pour la classification RCRA.

16. AUTRES INFORMATIONS

	<u>Santé</u>	<u>Feu</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Informations supplémentaires</u>
Classification NFPA suggérée	1	0	0	
Classification HMIS suggérée	1	0	0	E E = lunettes de sécurité, gants et système respiratoire

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Pyrophosphate de tétrapotassium anhydre

N° de référence : AST10058

Page 7 sur 7

1 novembre 2005

antipoussières

Raison de la révision : Nouvelle Compagnie

Remplace la fiche de sécurité datée du : 29 avril 2003

Rédigé conformément à la Directive 2001/58/EC de la CEE.

Bien que les informations et recommandations fournies dans ce document (ci-après appelées « Informations ») soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes à la date de rédaction, ICL Performance Products LP ne garantit en aucune manière qu'elles soient complètes ou exactes. Les informations sont fournies sous la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes avant l'emploi si elles sont adaptées à l'usage qu'elles veulent en faire. ICL Performance Products LP ne sera en aucun cas responsable de quelque dégât que ce soit résultant de l'utilisation de ces informations ou de la confiance placée dans celles-ci. AUCUNE ATTESTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUE LE PRODUIT EST PROPRE À LA VENTE OU ADAPTÉ À UN OBJECTIF PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST ACCORDÉE ICI VIS-À-VIS DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES INFORMATIONS.

AST10058.2101.doc